A 13c

John Carter Brown
Library
Brown University

12 avril 1792.

ADRESSE

De l'Assemblée provinciale permanente du Nord, aux divers corps des troupes patriotiques du Cap, qui se trouvent dissous par la nouvelle organisation des gardes nationales.

Messieurs et chers compatriotes,

Vous avez acquis des droits bien sacrés à la reconnaissance de la province du Nord, que vous n'avez cessé de protéger de vos armes, depuis votre création, jusqu'au moment de votre nouvelle organisation.

Vous avez bravé tous les dangers; vous avez essuyé toutes les fatigues; vous avez enfin supporté tous les maux qu'entraîne une guerre pénible et cruelle, avec un courage et un héroïsme digne de vous.

Beaucoup de vos compagnons d'armes ont été moissonnés, les uns dans les combats, les autres par suite de leurs fatigues et de leurs blessures. Hélas! que ne peuvent-ils entendre les accens de notre douleur et de nos regrets! Les noms de ces chères victimes vivront éternellement dans nos cœurs.

Vous, Messieurs et chers compatriotes, qui avez survécu à toutes les fatigues, recevez l'expression des sentimens de reconnaissance, que nous vous vouons au nom de la province du Nord, pour tous les sacrifices que vous avez faits pour votre patrie. Vous avez bien mérité d'elle.

Mais les ennemis ne sont point réduits; les campagnes sont encore infestées de brigands; vous avez de nouvelles fatigues à supporter, de nouveaux dangers à braver: la patrie n'attend pas moins de vous, comme *gardes nationales*, que sous les anciennes dénominations de vos corps respectifs.

Ce changement a été commandé par les circonstances, et pour nous rapprocher de la constitution française; et loin de diminuer votre valeur et votre énergie précédente, il doit au contraire vous unir plus étroitement que jamais.

SALUT:

GUILLEMAT, *président.*

L'Abbé BOUCHER, *vice-président.*

POULET, GUÉRAUD & BERTRAND, *secrétaires.*

Cap, ce 11 avril 1792.

79 - 94
97
ruies.
1792

E789
T653m
1-Size
v. 2

E789
T653m
1-Size
v. 2